

2100-106 Les risques et la pénibilité

	1 Jour 7 heures
	9h00 – 12h30 13h30 – 17h00
	Inter ⁽¹⁾ Intra ⁽²⁾
	Inter : 340 € HT Intra et Distanciel : nous consulter
	12 maxi
	7 janvier 26 février 26 avril E juillet 17 novembre
(1) sur notre centre de Chambéry (2) dans votre entreprise	

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances et les méthodes pour réaliser l'évaluation des risques professionnels et analyser le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et mettre en place un plan d'action en incluant la prévention de la pénibilité. Ce programme de formation vise à développer les compétences nécessaires à la maîtrise des risques professionnels au sein d'un organisme.

Public concerné et prérequis

Cette formation s'adresse à l'ensemble des managers d'organisations ayant à maîtriser les risques pour la santé et la sécurité des personnes. Elle s'adresse aussi aux fonctions supports impliquées dans le management des ressources et la santé et sécurité au travail (Ressources Humaines, Préventeurs et Animateurs SST, Coordinateurs HSE, Conseillers RSE).

Il n'y a pas de niveau de connaissance minimum requis pour assister à cette formation.

Objectif pédagogique et contenu des modules

Au fur et à mesure des modules, les apprenants vont développer leurs connaissances concernant les dangers et les facteurs de risques, échanger avec les autres sur l'évaluation des risques professionnels et apprendre à définir les mesures de prévention dans une logique de hiérarchie des moyens mis en œuvre. Ils auront abordé la pénibilité au travail et compris comment intégrer les facteurs de pénibilité dans le DUERP.

1. PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Principes, enjeux et définitions
- Obligations légales
- Identification des dangers
- Evaluation des risques professionnels

2. ÉLABORATION DU DUERP

- But et finalités
- Le cadre réglementaire
- Forme et contenu du document
- Méthodologie de réalisation
- Les acteurs concernés
- Les étapes
- L'information des parties concernées

3. LA PENIBILITE AU TRAVAIL

- La réglementation applicable aux facteurs de risques
- Principes de prévention des expositions
- Identifier les postes et personnes concernés
- Mesurer et Suivre les expositions
- Processus de déclarations relatives à la pénibilité

4. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

- Développer et suivre la mise en œuvre des plans d'actions de prévention
- Evaluation périodique des risques
- Organiser la sécurité lors des interventions d'entreprises extérieures
- Mesurer l'efficacité au travers des indicateurs de progrès, et proposer des actions d'amélioration continue

Lieu(x) de la formation

Cette formation est réalisée dans une salle adaptée aux moyens pédagogiques prévus, et équipée pour recevoir les apprenants dans des conditions de confort et de facilité appropriées.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Une fiche de présence élargée par chaque participant et le formateur est établie pour chaque module. Une fiche d'évaluation de la formation ainsi qu'une attestation de formation sont remises à chaque apprenant en fin de formation. Les résultats d'apprentissage des apprenants sont évalués à partir d'un QCM en fin de formation. Sur demande, un bilan de la formation peut être remis au client.